

Notre code d'éthique

ADDACTIS BeLux respecte les principes déontologiques les plus stricts de la profession d'actuaire conseil, en obéissant au code de déontologie de l'Institut des Actuaire en Belgique (IA|BE), ainsi qu'à ses propres exigences complémentaires en la matière:

- Notre société est totalement indépendante de toute structure d'assurances, tant par la composition de son capital social que par ses modalités de rémunération.
- Ses missions sont rémunérées uniquement par des honoraires. notre société exclut toute autre forme de rémunération et s'interdit les commissions de toute nature : courtage, rétrocession...
- Notre société ne fournit ses services que dans la mesure où il s'estime qualifié pour le faire et s'il n'existe aucun motif de croire qu'ils pourront être utilisés pour nuire à la profession d'actuaire ou pour contrevenir à la loi.
- Notre société s'engage à conduire chaque mission avec rigueur et impartialité.
- Notre société garantit utiliser tous les moyens à sa disposition pour intervenir de manière efficace.
- Notre société mobilise pour chaque mission une équipe d'actuaire, d'experts et d'auditeurs, aptes à apporter leur expérience pratique et leur compétence technique.
- Les intervenants de notre société sont dotés des moyens de formation et d'information nécessaires à la mise à jour des connaissances techniques et réglementaires propres à ses activités.
- Notre société respecte strictement le degré de confidentialité des informations portées à sa connaissance et ne publie pas de rapport sans l'accord préalable écrit du client.
- Notre société s'engage à mener ses missions dans le respect de la fonction des autres partenaires de l'organisme assureur : conseils juridiques ou fiscaux, experts comptables, commissaires aux comptes...
- Les intervenants de notre société se conforment toujours aux réglementations et usages de l'actuariat conseil et agissent dans le respect de l'image de la profession.
- Notre société remet, avant chaque intervention et chaque fois que cela est possible, une proposition de mission, décrivant l'objet de l'étude, le délai et le budget. Ce document sert aussi de référence au contrat.